

19 juil 2012 -22:27

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2012](#)

Réforme de la taxe de circulation

Le Conseil des ministres marque son accord sur les conclusions techniques du groupe de travail interfédéral consacré à la réforme de la taxe de circulation. Le ministre des Finances Steven Vanackere communiquera ce point de vue aux ministres régionaux et au Comité de concertation.

Le 21 janvier 2011, un accord politique a été conclu entre les Régions concernant la réforme globale de la taxe de circulation. Cet accord prévoit l'introduction d'un prélèvement kilométrique pour les camions et d'une vignette routière pour les voitures. Après examen, le groupe de travail interfédéral, composé de représentants des Régions et des autorités fédérales, a présenté ses conclusions techniques.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>